



**Compte rendu de la séance
du conseil municipal du
11 avril 2022 à 19h**

Date de convocation : 5 avril 2022

Président : Fabienne Simian, Maire

Présents : Marc Aubert, Guillaume Bernard, Christian Bochaton, Marina Brezzo, Joël Chabanas, Jacques Holz, Claire Poncet, Alain Ramousse, Marie-Christine Rey, Fabienne Simian

Absent excusé représenté : Sébastien Giliotti, donne procuration à M. Brezzo

Secrétaire de séance : C. Poncet

L'an deux mil vingt-deux le 11 avril à 19h, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le receveur municipal Monsieur Jacques Quinqueton

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce compte.

2. Délibération – Approbation du compte administratif de l'exercice 2021

Sous la présidence de Madame Marina BREZZO désignée Présidente de séance pour le vote de cette délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2021

	Fonctionnement				Investissement			
	Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Exercice 2021		202 030.49 €		296 042.40 €		119 919.32€		156 115.20 €
résultat exercice 2021				94 012.01 €				36 195.88€
Résultats reportés 2020				65 502.00€		30 92,85 €		
Totaux	(a)	202 030.49 €	(b)	361 544,40 €	(c)	150 840,19€	(d)	156 115,20 €
Résultat de clôture			(b-a)	159 513,91 €			(e=c-d)	5 275,03€
Reste à réaliser					(f)	93 800.50€	(g)	40 268.00€
Résultats cumulés				159 513,91 €		48 257,47	(e-f-g)	

Besoin en financement

Le Conseil Municipal approuve le CA 2021 à l'unanimité

3. Délibération – Affectation du résultat

Le résultat 2021 en fonctionnement à affecter est de 159 514,00€

Le résultat en investissement est de -48 257,47

Après avoir couvert le besoin de financement, le report en fonctionnement en R002 est de 111 257,53 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

4. **Délibération –Vote des taux d'imposition 2022**

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE pour l'année 2022 soit que les taux restent identiques soit :

- **taxe d'habitation : 9,94 % - taux inchangé.**
- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,82 % + 15,51 % = 30,33 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,86 %**

5. **Délibération –Tarifs municipaux 2022 suite**

Les tarifs pour la piscine restent inchangés.

Les tarifs pour le camping seront :

Adulte	3,00
Enfant (- 13 ans)	1,80
Emplacement	2,50
Véhicule	2,00
Electricité	2,50
Garage mort (hors saison)	2,00
Garage mort (saison)	3,60

Le tarif de location du snack reste inchangé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

6. **Délibération –Vote du budget primitif 2022**

Sur présentation faite par Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-**accepte** les propositions telles que portées sur les documents budgétaires et **adopte** le budget primitif 2022, comme suit :

-Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **350 406 €**

-Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **358 973 €.**

7. **Délibération –Création du poste de maître nageur, été 2022**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité :

La création d'un emploi saisonnier de maître-nageur sauveteur à compter du 1er juillet et jusqu'au 31 août 2022;

8. Délibération –Création d'un poste régisseur de recettes pour la saison estivale 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

La création d'un emploi saisonnier de régisseur des recettes de la piscine et du camping du 1er juillet au 31 août 2022.

9. Délibération –Création d'un poste d'agent d'entretien pour la saison estivale 2022

Considérant qu'en raison de l'ouverture du camping pour la saison estivale, il y a lieu de recruter un emploi saisonnier d'agent d'entretien à temps non complet, sur la base d'un smic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- que le poste d'agent d'entretien sera à temps non complet.

10. Délibération –Composition de la Commission d'Appel d'offres 2022

Considérant que sous la présidence de Mme la Maire ou son représentant, la commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus en son sein,

sont élus :

- **Jacques HOLZ** (10 voix sur 11 votants)
- **Marina BREZZO** (10 voix sur 11 votants)
- **Guillaume BERNARD** (10 voix sur 11 votants)

11. Délibération –Projet de rénovation thermique et réaménagement des locations communales

Madame la maire présente le projet de rénovation thermique et réaménagement des locations communales du quartier du Furet.

Ce projet sera géré par une équipe de maîtrise d'œuvre qui préparera l'ensemble des documents nécessaires et suivra les travaux.

Ce projet sera accompagné par le Syndicat d'Energie de la Drôme, (SDED)

L'enveloppe des travaux a été estimée à environ 750 000€ HT, le plan de financement est à l'étude et des demandes de subventions prévues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le lancement de ce projet de rénovation thermique et réaménagement des locations du quartier du furet.

12. Délibération –Appel d'offre pour un maître d'œuvre sur le projet rénovation des locations communales

Suite à la convention signée avec le SDED pour les projets de rénovation et de réaménagement des locations communales situées au quartier du furet, il est nécessaire de lancer un appel d'offres pour choisir un maître d'œuvre, qui sera chargé :

- d'établir le projet depuis l'APS jusqu'au suivi des travaux de rénovation,
- de chiffrer l'ensemble de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le lancement d'un appel d'offres d'un maître d'œuvre ayant pour mission de suivre le projet, et produire les documents nécessaires à sa réalisation.

Retours des commissions

C. Solidarité vie locale : prochaine réunion prévue fin avril pour organiser le repas des anciens prévu le 11/06, la poursuite des jardinières... La chasse aux œufs pour les enfants va avoir lieu samedi 16h .

C. communication et participation citoyenne: Bilan des commissions à donner pour le prochain bulletin, proposition de repeindre la salle de la mairie par un nouveau groupe projet transversal et une partie de l'exposition sera consacrée à la biodiversité locale.

C. travaux : DECI , 2 nouveaux PEI vont être installés. Avec eux, 61,3 % des cibles seront protégées, le tout subventionné à 80 % soit un coût de 370 € par habitation défendue.

Quartier du furet : Il ne peut y avoir que 4 logements sociaux, donc les subventions pourront être moins élevées que prévu. Il faudrait demander à la Région AURA.

Schéma de l'eau : une vanne a été changée à la sortie du village. Mais il faudrait réparer la fuite qui est avant cette vanne, avant que la route ne soit refaite. Devis et subventions demandés en cours.

RDV pris pour étudier le transfert de la compétence assainissement.

DICI : projet de protection incendie aux 4 limites avec les 3 autres communes, en cours d'étude par l'ONF.

Retours du maire

Remplacement de l'employé communal : après le refus de celui pressenti, de nouveaux CV sont arrivés, plusieurs personnes à rencontrer.

Fermeture de la route pour refaire le mur effondré : entre le mois de mai et juin

A ce jour pas de proposition encore pour de nouveaux gérants au restaurant, en attente de décision d'un couple.

Le snack de la piscine pourra être ouvert quand même, proposition de prestataires (2) à décider en mai.

Clôture de la séance du conseil municipal à 22h10